

ANNEXE II

MODALITES DE CERTIFICATION

ANNEXE IIa

UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

La définition du contenu des unités constitutives du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

UNITÉ 11

E1 - Sous-épreuve E11 : mathématiques et sciences physiques

L'unité mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

La partie mathématique est constituée des éléments définis pour le groupement B du programme de mathématiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 précité.

La partie sciences physiques et chimiques est constituée des éléments suivants :

Tronc commun du programme de sciences physiques et chimiques qui porte sur

- les transports (T)
- le confort dans la maison et l'entreprise (CME)
- Hygiène et santé (HS)
- Son et lumière (SL)

Et modules spécifiques CME6, CME7 et SL5

UNITÉ 12

E1 – Sous épreuve E 12 : Travaux pratiques de sciences physiques

L'unité de travaux pratiques de sciences physiques englobe l'ensemble des capacités expérimentales mentionnées dans le tronc commun du programme de première et de terminale de sciences physiques et chimiques.

Unité 2

E2 : Epreuve de sciences et technologie

Rep.	Compétences.	Savoirs								
		S1 Les matières	S2 Les techniques de production	S3 Les outillages et les périphériques	S4 La maîtrise et l'amélioration de la production	S5 La qualité	S6 La communication et l'animation	S7 La sécurité et la santé au travail	S8 Le développement durable	S9 L'économie
C08	Décoder les documents fournis.									
C18	Renseigner les documents.									

Unité 31

E3 - Sous-épreuve E31 : Période de formation en milieu professionnel

Rep.	Compétences.	Savoirs								
		S1 Les matières	S2 Les techniques de production	S3 Les outillages et les périphériques	S4 La maîtrise et l'amélioration de la production	S5 La qualité	S6 La communication et l'animation	S7 La sécurité et la santé au travail	S8 Le développement durable	S9 L'économie
C07	Assurer le stockage. (1)									
C12	Informar la hiérarchie. (2)									
C16	Rédiger un compte-rendu ou un rapport. (3)									
C20	Transmettre les consignes.(2)									
C23	Vérifier l'application des consignes. (2)									

Dans le cadre du CCF

- (1) Evaluation lors de la 1° situation d'évaluation
- (2) Evaluation lors de la 2° situation évaluation
- (3) Evaluation lors de la 3° situation évaluation

Unité 32**E3 – Sous-épreuve E32 : Préparation de la production**

Rep.	Savoirs Compétences	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
		Les matières	Les techniques de production	Les outillages et les périphériques	La maîtrise et l'amélioration de la production	La qualité	La communication et l'animation	La sécurité et la santé au travail	Le développement durable	L'économie
C02	Appliquer la procédure.									
C06	Assurer la sécurité.									
C13	Installer les moyens matériels nécessaires.									
C14	Préparer les matières.									
C22	Valider la préparation matières.									
C24	Vérifier le bon état de fonctionnement.									
C25	Vérifier les disponibilités des matières et des matériels.									
C26	Vérifier les documents fournis.									

Unité 33**E3 – Sous-épreuve E33 : Pilotage d'une production**

Rep.	Savoirs Compétences.	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9
		Les matières	Les techniques de production	Les outillages et les périphériques	La maîtrise et l'amélioration de la production	La qualité	La communication et l'animation	La sécurité et la santé au travail	Le développement durable	L'économie
C01	Ajuster les paramètres.									
C03	Appliquer les consignes.									
C05	Assurer la production									
C09	Effectuer les contrôles.									
C10	Identifier les dérives.									
C11	Identifier les éléments représentés.									
C15	Réaliser la ou les première(s) pièce(s) conforme(s).									
C21	Valider la conformité.									

UNITES CONSTITUTIVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL(*)

Unité (U21, épreuve E2) : Mathématiques et sciences physiques

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Unité (U22, épreuve E2) : Travaux pratiques de sciences physiques

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Unité (U4, épreuve E4) : Langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U51, épreuve E5) : Français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n°2 du 19 février 2009).

Unité (U52, épreuve E5) : Histoire, géographie

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n°2 du 19 février 2009).

Unité (U6, épreuve E6) : Arts appliqués et culture artistique

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009)

Unité (U7, épreuve E7) : Éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Unité (UF1, épreuve EF) : Langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

***Pour chacune des unités, les références aux programmes qui sont mentionnées ne concernent que les sessions d'examen 2012 et suivantes.**

Pour la session 2011, il convient de continuer à se référer aux programmes antérieurs.